MEL.8°
4(12)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 398 141

Mél.
8°
4 (12)

LA
LUTTE DES CLASSES

PAR

E. CHEYSSON
Inspecteur général des ponts et chaussées.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie*.
N° 6. — Novembre-Décembre 1893.

PARIS
V. GIARD & E. BRIERE,
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, RUE SOUFFLOT, 16

1893

LA LUTTE DES CLASSES

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Mel. 8-4-12

Beaugency. — Imp. J. Laffray.

LA
LUTTE DES CLASSES

PAR

E. CHEYSSON
Inspecteur général des ponts et chaussées.

Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie.*
N° 6. — Novembre-Décembre 1893.

PARIS
V. GIARD & E. BRIERE,
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, RUE SOUFFLOT, 16

1893

LA LUTTE DES CLASSES

Il n'est bruit en ce moment que de « lutte des classes. » C'est le mot d'ordre des réunions publiques et de cette Bourse du travail, qui vient de tant faire parler d'elle. D'après un des docteurs autorisés du socialisme, M. Jaurès, « elle est, avec l'expropriation politique et économique de la classe dirigeante et l'internationalisme, l'un des trois points capitaux et essentiels du programme socialiste. » (1)

Cette lutte, dit-on, est fatale. Quels que soient les bons vouloirs réciproques des capitalistes et des travailleurs, les principes qu'ils représentent sont plus forts que les hommes ; ils les dominent et ne souffrent pas la paix. On ne concilie pas des éléments contraires par essence. Il est des antinomies irréductibles : celle du capital et du travail est de nombre ; leur nature intrinsèque est de s'opprimer et de s'exclure. Arrière les endormeurs et leur rameau d'olivier ! Capital et travail sont des adversaires nés, qui ne peuvent coexister. On ne s'entend pas avec un principe qui nie votre droit à la vie : on l'extermine. Les seuls rapports que le travail doit avoir avec le capital, c'est la guerre, une guerre sans trêve ni merci. Ceci tuera cela (2). Il s'agit de savoir qui survivra dans ce duel à mort ; la lutte des classes est une nécessité : le capital, voilà l'ennemi ! (3)

---

(1) Réunion d'étudiants socialistes, tenue à la salle Octobre, sous la présidence de M. Zevaès, le 22 juillet 1893.

(2) Dans une manifestation en faveur « des trois huit », les socialistes du Nord ont arboré un drapeau sur lequel on lisait cette devise : « Le Christianisme, c'est le passé ; le Capitalisme, c'est le présent ; le Socialisme, c'est l'avenir. »

(3) Ce langage n'est pas spécial aux socialistes révolutionnaires. On en retrouve des échos inattendus chez certains socialistes chrétiens, qui, s'inspirant sans doute des Pères de l'Eglise, font aussi leur partie dans ce concert contre le capital et les capitalistes. Tel a été notamment le thème soutenu par plu-

Ce n'est pas seulement entre bourgeois et ouvriers d'un même pays qu'elle doit s'organiser ; elle doit s'étendre au monde entier. Elle n'est pas une de ces querelles de ménage, qu'on vide entre soi, sans sortir de ses frontières : elle est internationale. Les ouvriers sont attachés à la même glèbe, subissent la même oppression, obéissent à des aspirations communes. « Plus d'étrangers, plus de frontières, disait dans une proclamation lancée à la veille du 1er mai 1891, l'agiteur belge Callewaert ; nous sommes tous frères, nous souffrons tous des mêmes maux, nous sommes exploités sur tout le globe terrestre de la même manière. »

Au congrès de Zurich (8 août 1893), le Président Argyriadès s'est écrié que « le prolétariat universel devait poursuivre, sans se lasser, la lutte contre le vampire du capitalisme » (1).

Dans sa circulaire du 25 août dernier, le comité national des mineurs belges s'exprimait ainsi : « L'internationale des capitalistes existe parmi le monde et partout ils sont les mêmes : cupides, rapaces, égoïstes et tyranniques, exploitant partout et de toute façon les prolétaires... Ils font tout leur possible pour tenir les travailleurs dans l'esclavage, et pour empêcher leur relèvement intellectuel et moral, afin d'en avoir plus facilement raison, de les soumettre à toutes leurs exigences, d'en user et abuser à leur guise. «

Ce sont surtout les socialistes allemands qui ont contribué à répandre cette idée et à l'introduire dans les programmes de l'internationalisme ouvrier. Grâce à leur cohésion, à leur sens très pratique de l'organisation, ils ont pris dans ces derniers temps la tête du mouvement international et lui imposent, quelquefois même avec une véritable arrogance, leur discipline quasi-militaire et leur tactique.

La lutte des classes et la nécessité de l'organiser ont formé la préoccupation dominante des derniers congrès internationnaux

---

sieurs orateurs, applaudis au *Congrès Social Evangélique*, qui vient de se tenir à Berlin en juin dernier (voir *Economiste français*, 29 juillet 1893, p. 131.)

Au congrès catholique de Würzbourg, M. Grœber, député au Reichstag, a dénoncé avec vivacité les abus de la liberté économique : « Elle nous a conduits, dit-il, à une lutte de tous contre tous, à la victoire des forts sur les faibles, des malhonnêtes gens sur les honnêtes gens. Les riches sont devenus plus riches; les pauvres sont devenus plus pauvres» (Séance du 2 septembre 1893.)

(1) « Puisque tout ce que nos ennemis ont édifié est mauvais, immoral et injuste, puisque tout est à refaire, eh bien ! dans la prochaine révolution sociale, les opprimés devront marcher au combat au cri de « *Démolissons!* » (Amilcar Cipriani. — *Almanach de la question sociale* pour 1893, p. 133).

ouvriers et, en particulier celle des congrès qui se sont tenus à Bruxelles du 16 au 23 août 1891 et à Zurich du 6 au 12 août 1893.

Dès sa première séance, le congrès de Bruxelles élisait pour présidents MM. Vaillant, membre du conseil municipal de Paris, et Singer, député au Reichstag allemand, pour affirmer « qu'il ne se laissait pas égarer par des questions de patriotisme, mais que, absolument étranger aux questions de race et de nationalité, il entendait uniquement se consacrer à l'organisation du parti ouvrier dans tous les pays. »

Le but assigné par le congrès aux efforts du prolétariat « conscient et organisé », c'est de monter à l'assaut de l'État sur les ruines du capital. La lutte des classes a été l'idée pivotale, autour de laquelle ont tourné toutes les délibérations. Un vœu sur la législation internationale est précédé de ce considérant : « le congrès, se plaçant sur le terrain de la lutte des classes et convaincu qu'il ne peut être question de l'émancipation de la classe ouvrière aussi longtemps qu'il y aura des classes dirigeantes..., recommande aux salariés du monde entier de s'unir contre la domination des capitalistes, et, partout où ils jouissent de leurs droits politiques, de s'en servir pour s'émanciper de la servitude du salariat. »

Dans un discours très applaudi et qui a été la pièce maîtresse du congrès, Bebel a donné pour devise au socialisme ces mots : « A la conquête de l'État. » — « D'un bout du monde à l'autre, a-t-il dit, marchons à l'assaut de l'État, pour l'écrasement de l'éternel et de l'universel ennemi, le capital. Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

Le congrès répondait à cette harangue enflammée par un vote unanime et d'acclamation : « Nous n'avons qu'une seule patrie, l'humanité ; qu'un seul ennemi, le capital. »

De son côté, le congrès de Zurich a maintenu « les résolutions adoptées par le congrès de Bruxelles et affirmé le devoir pour tous les travailleurs de grouper dans une masse compacte les ouvriers sans distinction de races ni de professions, afin d'avoir, pour l'action politique, dans la lutte contre les capitalistes, une force suffisante pour assurer l'émancipation intégrale du prolétariat » (1).

---

(1) « Nous sommes réunis ici, non seulement en congrès, mais en conseil de guerre : car il faudra passer par la guerre pour conquérir la paix. Il faut l'union, mais non l'union dans le repos ; l'union dans l'action, dans la lutte. Debout pour la bataille prochaine ! » (Discours du socialiste belge Jean Volders au Congrès international de Zurich, 6 août 1893).

I

En présence d'un pareil déchaînement et des graves conséquences qu'il entraîne, il importe de serrer de près ces doctrines de haine et d'internationalisme, et de se demander si elles justifient l'assurance hautaine et superbe avec laquelle le dogmatisme allemand les élève à la hauteur de ces aphorismes scientifiques, qu'on ne prend même plus la peine de discuter.

Faisons d'abord remarquer que ce mot de « classes » devrait sonner faux aux oreilles des hommes qui se disent épris de la Révolution française et s'en réclament, comme lui étant redevables de leur affranchissement intellectuel et social. Or, l'un des premiers dogmes de la Révolution française, n'a-t-il pas été l'abolition des classes ? N'a-t-elle pas proclamé qu'il n'y avait, qu'il ne pouvait y avoir dans la société régénérée que des citoyens, tous égaux en droit, tous unis par la fraternité ?

L'internationalisme n'est pas moins contraire à l'esprit de cette même Révolution, qui a été une explosion de patriotisme passionné. Vainement les chefs du socialisme s'ingénient-ils à multiplier les distinctions subtiles pour combiner le patriotisme et l'internationalisme ; il restera toujours très difficile d'expliquer comment on peut aimer son pays en faisant appel contre ses propres concitoyens aux prolétaires de Rome, de Vienne et de Berlin (1). Échanger les effusions fraternelles avec les socialistes belges ou allemands et menacer d'extermination ses propres nationaux, c'est là un patriotisme *sui generis*, qui ne ressemble guère à celui de nos pères; « les géants de 1789. » (2)

---

(1) La « Chanson du linceul » contient les vers suivants :

A bas le patron et la patrie
Qui nous tiennent sous les barreaux !

(Drame des *Tisserands*, par Gérard Hauptmann, joué au Théâtre libre en mai 1893.)

(2) Pour se laver aux yeux des électeurs de cette accusation d'antipatriotisme, le parti socialiste guesdiste a cru prudent de faire dans son programme électoral du 28 juillet 1893, la déclaration suivante : « Le parti ouvrier français est le seul parti vraiment patriote, parce que, seul, de la France avilie, traînée en mendiante et en dupe aux pieds du pendeur de toutes les Russies, il refera la grande France, la France émancipatrice qui, pour faire trembler les tyrans et imposer la paix au monde, n'aura qu'à prendre la tête du mouvement ouvrier international. »

J'ajoute que ces beaux sentiments internationalistes reçoivent chaque jour d'éclatants démentis de la part des ouvriers eux-mêmes qui, après les avoir étalés dans les congrès et les réunions publiques, ne se font pas faute de demander la protection de leur main-d'œuvre contre la concurrence des ouvriers étrangers, en les soumettant à des taxes (1) ou même en leur interdisant nos chantiers. Si ces moyens sont insuffisants ou trop lents, on recourt même à des voies de fait pour expulser ces « parasites », qui viennent disputer aux enfants du pays le travail national (2). Ainsi les ouvriers et leurs meneurs ne sont pas tendres pour ceux de leurs camarades du dehors, qui viennent travailler à leurs côtés, tandis que la fraternité la plus bruyante s'affirme pour les étrangers lointains. C'est un sentiment qui, semblable à certaines affinités électriques, n'opère qu'à distance et se renverse par le contact (3).

II

Mais voyons ce qu'est en lui-même ce capital tant décrié, cet « infâme » capital, que l'on charge de tant d'anathèmes et que Karl Marx compare à un vampire s'engraissant « du sang vivant » de l'ouvrier.

Ce capital n'est pas, comme on pourrait se l'imaginer d'après les aménités qu'on lui prodigue, une de ces monstrueuses divinités, accroupies dans un temple mystérieux au fond du sanctuaire, et servies par des prêtres qui arrosent ses autels du sang des victimes. Le capital est quelque chose de plus beaucoup simple et plus familier ; ce sont les objets nécessaires à la production, c'est-à-dire les *provisions*, les *matières premières*, les *machines*. Sous cette triple forme, est-il en réalité funeste à l'ouvrier ?

Les provisions sont « une réserve d'existence entre deux efforts. »

---

(1) Proposition de loi de MM. Castelin, Lalou, Macherez, Brincard, Hubbard, frappant les résidents étrangers de taxes variant de 24 à 48 francs par an, ou de 5 °/o du salaire. — La loi récente du 6 mai 1893, qui reproduit le décret du 20 octobre 1888, a trait à des mesures de police pour l'enregistrement des étrangers.

(2) On n'a pas oublié l'émotion récente causée par « ces troubles d'Aigues-Mortes », qui ont donné lieu à un incident diplomatique entre la France et l'Italie (août 1893).

(3) Voir *l'Internationalisme dans les questions sociales*, par E. Cheysson. — (*Réforme sociale* des 1er et 16 octobre 1891).

Grâce à elles, nous pouvons, en attendant la réalisation de notre produit, nous livrer aux travaux les plus variés, y compris les travaux intellectuels qui sont le signe et l'honneur de la civilisation moderne. Faute de ces réserves, chacun de nous serait dans la situation du sauvage qui passe sa journée à guetter sa proie, sauf à mourir de faim si la chasse ne donne pas. Dès lors, où trouver ces loisirs féconds, qui ont enfanté les merveilles de la science et des arts ?

A quelqu'un qui demandait à Newton comment il avait découvert la loi de la gravitation, on prétend que l'illustre savant répondit ces simples mots : « en y pensant toujours. » Sans provisions, c'est-à-dire sans capital, Newton n'aurait pas pu « penser toujours » à cette loi et la découvrir, pas plus que Galilée n'aurait eu le temps d'observer les oscillations du pendule dans la cathédrale de Pise, pas plus que les peintres, les sculpteurs, les écrivains, n'auraient pu produire ces chefs d'œuvre qui honorent et consolent l'humanité.

Le capital est nécessaire, sinon à l'éclosion, du moins à la mise en valeur de ces facultés et de ces dons innés, qui, faute de moyens convenables de développement, resteraient stériles, comme une graine tombée sur un roc infertile ou sur un sol sablonneux. Les véritables amis du peuple doivent donc applaudir à l'accroissement du capital, non seulement parce qu'il nous a arrachés à la tyrannie du besoin immédiat, à la préoccupation incessamment haletante du pain quotidien et nous a permis de nous élever à la contemplation du beau, du vrai et du bien, mais encore parce que la diffusion de l'instruction, que seul il a permise, donne aux enfants bien doués, seraient-ils issus des familles les plus humbles, le sûr moyen d'atteindre les situations les plus enviées, heureuse ascension, dont nous voyons chaque jour les plus consolants exemples.

La seconde incarnation du capital se rapporte aux matières premières, c'est-à-dire à la substance même qu'élabore directement la main-d'œuvre : au charbon, « ce pain de l'industrie, » au minerai, à la laine, au fil. Sans charbon et sans minerai, plus de métallurgie, plus d'ouvriers fondeurs, puddleurs et lamineurs ; sans fil, plus d'étoffes, plus de tisserands, de teinturiers, de tapissiers, de couturières et de tailleurs. Qui donc, sous cette seconde forme, oserait, au nom des ouvriers, constester les bienfaits du capital?

C'est principalement sous sa troisième forme, celle de l'outillage, que le capital est le plus vivement attaqué. La haine de l'ouvrier contre les machines a été pour ainsi dire instinctive, et dès le

premier jour il a vu en elles à la fois une rivale et une ennemie. Proudhon les assimile à « un fléau chronique permanent, indélébile, qui tantôt apparaît sous la forme de Gutenberg, puis qui revêt celle d'Arkwright; ici, on le nomme Jacquard ; plus loin, Watt ou Jouffroy. Après avoir sévi plus ou moins longtemps sous une forme, le monstre en prend une autre. »

Je ne veux pas ici traiter à fond ce grand sujet des machines et de leur influence sur la situation des ouvriers. Je me bornerai à dire, la statistique à la main, que c'est précisément dans les industries où la mécanique triomphe, comme la filature, les chemins de fer, que le nombre des ouvriers s'est le plus accru, en même temps que leur salaire.

Et cela s'explique. En augmentant le rendement de l'effort humain, grâce à l'utilisation des forces de la nature, et par suite en abaissant le prix du produit fabriqué, la machine a rendu ce produit accessible à un plus grand nombre de consommateurs ; elle a ainsi élargi le cercle des débouchés et développé la production ; elle a permis en même temps d'accroître le taux du salaire, dont l'influence sur le prix de revient des produits est d'autant moindre que l'effet utile de la main d'œuvre est plus élevé.

La vieille et irritante théorie du « fonds des salaires » a fait son temps ; elle est allée rejoindre dans le musée des erreurs économiques « la loi d'airain », la loi de Ricardo et celle de Malthus. Sa place est prise par la théorie qui subordonne la rémunération du travail à sa productivité. Le salaire s'accroit avec le rendement de l'effort, c'est-à-dire avec l'emploi de la machine, qui vient centupler la puissance de l'ouvrier. Les socialistes ont tort de maudire la machine, parce que c'est elle seule qui permet à l'industrie de supporter, sans fléchir, les hauts salaires actuels, au lieu de ceux que déprimait l'outillage rudimentaire du passé.

Erreur encore de croire que le capital fournit directement le salaire, et de placer ces deux termes en regard, ou plutôt en antagonisme. Comme l'a si bien démontré l'économiste américain Walker, l'entrepreneur paie ses ouvriers, non avec son capital, mais avec ses rentrées, avec le produit de ses ventes. Il n'est qu'un intermédiaire entre le consommateur et ses ouvriers, et c'est le premier qui solde le personnel en réglant ses achats. Le capital s'est immobilisé dans cet outillage, dont on vient de voir les bienfaits ; le reste regarde la clientèle, les débouchés et le crédit.

J'ajoute que l'importance du capital ainsi immobilisé dans l'outillage

rend le patron bien plus vulnérable qu'il ne l'était autrefois. « Quand un paysan dépose sa pioche pendant quelques minutes pour se reposer, disait un grand filateur anglais, un *cotton lord*, cité par Karl Marx, il stérilise pendant ce temps un capital d'un schelling; quand un de mes ouvriers fait chômer un métier, il rend improductif un capital de 1000 livres. » Ce filateur disait vrai. Cet énorme capital enfoui dans les machines est comme un ver rongeur, dont il faut payer toujours l'entretien, l'intérêt et l'amortissement, que l'usine chôme ou non. Aussi, pour éviter le chômage, les patrons vont-ils jusqu'au bout de leurs concessions vis à-vis de la main-d'œuvre et préfèrent-ils travailler sans bénéfice, que de se résigner à l'inaction ruineuse de l'organisme industriel. Dans la petite industrie, où ce capital fixe est insignifiant, la morte saison sévit périodiquement d'une façon presque normale, tandis qu'elle est en général inconnue dans la grande industrie. On peut dire à ce point de vue que le capital sert de régulateur au travail et de bouclier aux travailleurs.

Non seulement, le capital-machine fait cela; mais il rend à l'ouvrier le service d'exécuter à sa place les besognes les plus dures et les plus rebutantes.

Autrefois, c'étaient les muscles de l'homme qui devaient suffire à tout, et parfois aussi, hélas! les muscles de la femme. C'était la femme qui tournait péniblement la meule pour moudre le grain : témoins les pauvres servantes qu'Homère nous représente enchaînées à ce dur labeur dans le palais d'Ulysse à Ithaque. C'était aussi la femme qui était condamnée à la culture du sol dans certains pays. « Pour labourer les terres du Bysaccium (Afrique), lit-on dans Pline, il faut, pendant les sècheresses, de robustes taureaux; mais, après les pluies, il suffit, pour labourer, d'atteler sous le même joug un petit âne et une vieille femme. »

Aussi quelle joie chez ces déshérités des deux sexes le jour où le capital vint les soulager de leur pénible tâche! C'est le moulin à eau qui a été l'instrument de cet affranchissement humanitaire. « Esclaves qui faites tourner la meule, dit le poète grec Antiparos, épargnez vos mains et dormez en paix. C'est en vain que la voix retentissante du coq annonce le matin : dormez! D'après l'ordre de Cérès, la besogne des jeunes filles est faite par les naïades, et maintenant celles-ci bondissent, brillantes et légères, sur la roue qui tourne. Vivons de la vie heureuse de nos pères et jouissons, sans travailler, des bienfaits dont la déesse nous comble » (1).

(1) Anthologie grecque.

Evidemment ces pauvres servantes n'avaient pas lu Karl Marx; sans quoi, au lieu de bénir ce capital incarné dans la roue hydraulique, elles auraient compris l'oppression qu'il leur infligeait en les dispensant de tourner leur meule et lui auraient, elles aussi, jeté leur anathème scientifique.

J'ai eu souvent à entrer dans de grandes usines où m'appelaient des nécessités professionnelles, et, malgré l'accoutumance, je n'ai jamais pu le faire sans une véritable émotion. En voyant des ouvriers commander ces esclaves en fer et en acier, ces puissantes machines qui pourraient mutiler leur conducteur d'un simple attouchement et qui cependant obéissent avec docilité au moindre mouvement de ses mains, qui rabotent, cisaillent, poinçonnent, rivent, laminent, qui marchent ou s'arrêtent à volonté, jamais lasses, jamais impatientes, — je me figure ce qu'aurait été ce travail, s'il avait dû être purement manuel, et cette évocation me pénètre à la fois d'une vive admiration pour la portée intellectuelle de ce progrès et pour sa grandeur morale. A côté de la machine qui met en œuvre les forces de la nature, l'ouvrier qui la dompte et qui la tient en laisse me représente la conscience, la dignité de la personnalité humaine émancipée et agrandie. De tels résultats ne devraient-ils pas inspirer à ceux qui veulent monopoliser la défense des intérêts ouvriers plus d'indulgence pour le capital?

III

« Le capital, soit, diront-ils, mais le capitaliste? Le capital, nous sommes loin de méconnaître sa nécessité et même sa grandeur; ce que nous lui reprochons, c'est d'être aujourdhui aux mains de nos ennemis et de leur servir à exploiter le travailleur. Une fois manié par nous, le capital cessera d'être malfaisant; mais nous ne nous lasserons pas de le dénoncer et de le maudire, tant qu'il appartiendra à des ploutocrates et à des repus, qui se gorgent de plaisirs et roulent sur l'or à côté de travailleurs mourant de faim.

« Ce droit de propriété, que vos exploiteurs invoquent, disait naguère M. le député Baudin aux grévistes du Pas-de-Calais, ces richesses qu'ils prétendent dûment posséder en s'écriant : c'est du travail accumulé, vous pouvez le rejeter en disant : comment se fait-il que ce capital soit toujours entre les mains de ceux qui ne travaillent jamais. » (1) (Réunion d'Hénin Liétard, 10 octobre 1893.)

---

(1) Des délégués des syndicats ouvriers ayant assisté à la représentation

Au congrès socialiste international de Zurich, le compagnon Bürkli, un vétéran de l'Internationale, a prononcé à son tour un violent réquisitoire contre le capitalisme, qu'il accuse, en outre de ses méfaits habituels, d'avoir « ruiné jusqu'à la nature et influé d'une façon désastreuse sur les climats. Aussi, en présence de l'Etat bourgeois, le prolétariat a-t-il seul la mission de mettre fin aux absurdités du capitalisme. » (6 août 1893.)

Le programme, formulé par les socialistes allemands au congrès de Gotha en 1875, contient la déclaration suivante : « Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation; un travail profitable à tous n'est possible que par la société... Dans la société actuelle, les instruments de travail sont le monopole de la classe capitaliste ; la dépendance forcée qui résulte pour la classe ouvrière est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes. L'affranchissement du travail exige la transmission des instruments du travail à la société toute entière ».

Ainsi posée, la question a fait un pas, et un pas considérable, par rapport à ses prémisses. Le capital ne serait plus malfaisant par essence, comme le phylloxera ou la peste ; son « infamie » ne serait pas intrinsèque. Ce serait un bon instrument, mal employé. Ses défauts tiendraient à la perversité de ceux qui le manient ; mais en d'autres mains, dans celles de l'Etat par exemple, il pourrait reprendre toute sa vertu. Il y aurait donc de bons et de mauvais capitalistes, comme il y a de bons et de mauvais ouvriers; mais la qualité de l'outil est mise en dehors du débat. Les capitalistes actuels sont indignes de leur mission; la répartition du capital est défectueuse et inique; son emploi est oppressif et coupable : il faut changer tout cela; mais le capital en lui-même est innocent des abus que ses détenteurs actuels le forcent à commettre ; mieux réparti et mieux employé, il ferait autant de bien qu'il fait aujourd'hui de mal.

C'est ce que nous allons examiner, mais non sans constater que la discussion a changé de terrain et que, après avoir incriminé tout d'abord le capital en lui-même, elle se borne maintenant à mettre en cause sa répartition et son emploi.

---

de gala de l'Opéra lors des fêtes franco-russes, le comité de la Bourse du travail de Paris vient de les flétrir, en regrettant « que des syndiqués aient pu s'associer, par leur présence, à leurs pires ennemis, les bourgeois, pour fêter les représentants d'un tyran, non moins féroce pour les nihilistes de son empire que les ploutocrates bourgeois qui nous gouvernent le sont envers les travailleurs de la France. » (4 novembre 1893.)

IV

Suivons les socialistes sur ce nouveau terrain et voyons si le régime actuel justifie le réquisitoire passionné qu'on dresse contre lui.

Dans quelles mains est donc ce capital qu'on prétend si mal réparti ? « Ploutocrates », « jouisseurs », « repus », ce sont de gros mots, qui font merveille dans une réunion publique ; ce ne sont pas des arguments et des preuves. Interrogeons d'abord les faits : nous conclurons ensuite.

Le capital se présente sous deux aspects distincts : l'aspect mobilier ; l'aspect foncier. Comment sont divisées les valeurs mobilières et la propriété ?

Pour les valeurs mobilières, M. Alfred Neymarck, dans une série d'études justement remarquées, a réfuté le préjugé qui les veut concentrées dans le petit groupe de la haute finance (1). La réalité est bien loin de ces déclamations. Ce sont les petites gens qui possèdent les 4 milliards des caisses d'épargne répartis entre 8 millions de livrets ; ce sont les ouvriers rangés, les paysans, les employés, les petits bourgeois, qui détiennent la rente, les titres de chemins de fer. Ces derniers sont aux mains, non, comme on le dit et comme on le croît communément, de quelques gros capitalistes, mais de plus de 800,000 détenteurs, ayant en moyenne une vingtaine d'actions et d'obligations. Les actions du Crédit foncier sont la propriété de 31,395 personnes, avec une moyenne de 11 actions par tête ; celles de la Banque de France appartiennent à 27,731 actionnaires, dont la grande majorité à moins de 5 titres. Plus de la moitié des obligataires au porteur de la ville de Paris possède moins de une obligation et demie (2). Les placements se sont démocratisés. « Sur 10 millions d'électeurs, dit M. Alfred Neymarck, la moitié au moins possèdent, qui des rentes, qui des actions ou obligations des chemins de fer, du Crédit foncier. Les compagnies des chemins de fer, au lieu d'être une féodalité financière exploitant le pays, représentent un capital de plus de 16 milliards répartis dans les plus modestes portefeuilles. »

---

(1) *Journal de la Société de statistique*, 1891-1893. — (2) « En Angleterre, on compte seulement 181,000 rentiers sur l'Etat avec un revenu moyen de 2,850 francs. En France, leur nombre est d'un million ; mais leur revenu moyen n'est que de 370 fr. (Discours de M. Casimir-Périer à Romilly, 15 août 1893.)

Que ces actionnaires grands et petits touchent parfois, — pas toujours, — des dividendes, faut-il s'en plaindre et s'en indigner? Bien au contraire: les amis des ouvriers devraient s'en applaudir; car, sans cette rémunération plus ou moins aléatoire, c'en serait bientôt fait de l'esprit d'association. Or tarir la source des entreprises, n'est-ce pas tarir en même temps celle de la main d'œuvre et des salaires ?

Quand on étudie les statistiques d'un pays soumis à l'impôt sur le revenu, on est frappé de voir que les contribuables très riches ne constituent qu'une infime minorité, et leur revenu qu'une très modique partie du revenu total de la nation. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. En Prusse, sur 12 millions de contribuables, 99 0/0 avaient un revenu inférieur à 3,000 marks (1 fr. 25) et 469 seulement un revenu supérieur à 120,000 marks (1).

Si, suivant une formule chère au parti radical, on voulait baser les impôts sur les gros revenus, ils produiraient de graves mécomptes par l'étroitesse de leur base. Les impôts ne sont productifs que quand ils s'appuient sur des couches larges et profondes. C'est là une vérité mise en lumière par les études de M. Paul Leroy-Beaulieu (2) et acquise aujourd'hui à la science financière. Que prouve-t-elle, si ce n'est que la fortune mobilière du pays est aux mains de la masse et non de quelques privilégiés?

En ce qui concerne la propriété foncière, l'erreur des socialistes n'est pas moins flagrante. On les comprendrait à la rigueur, s'ils parlaient de l'Angleterre où la petite propriété est si peu étendue et où l'on fait de si grands efforts pour la constituer de toutes pièce avec les lois récentes sur les *Allotments* et les *small Holdings* (3). Mais, en France, où il est admis à l'état d'un dogme que la Révolution a donné la terre au paysan, comment pourrait-on prétendre que cette même terre est accaparée par quelques hauts barons fonciers ? La division de la propriété est poussée chez nous à une limite que déplorent certains agronomes au nom même de l'intérêt agricole. Sur 14 millions de cotes, on en compte, au-dessous de 6 hectares, 12,600,000 ou 90 0/0

---

(1) Voir dans les *Annalen* de Georg. Hirth et Max Seydel (n° 1 et 2, 1893), une série de statistiques relatives à l'impôt sur le revenu en Prusse. — Voir aussi dans l'*Economiste français* du 23 juillet 1893 un article de M. Maurice Block à ce sujet.

(2) Voir le ***Collectivisme*** et la ***Répartition des richesses***.

(3) Voir pour la loi de 1887 sur les ***Allotments***, le ***Bulletin des Finances*** (n° d'août 1887, p. 198) et, pour la loi du 27 juin 1892 sur les ***Small Holdings***, le même recueil (n° d'août 1892. p. 175.)

du total. L'ensemble de ces petites cotes représente le quart du territoire. Quant à la moyenne propriété de 6 à 50 hectares, elle occupe 38 0/0 de la surface. Près des deux tiers de la France sont ainsi entre les mains de plus de 6 millions de petits et moyens propriétaires.

Les voilà donc, tous ces parasites qu'on dénonce avec tant de violence et de d'âpreté! Les voilà, ces jouisseurs sans scrupule, ces exploiteurs du prolétariat! Braves gens, qui ayant conquis vos titres ou votre lopin de terre à la pointe de l'épargne, vous en croyez les posseseurs légitimes, c'est vous qu'on menace d'expropriation, pour obéir à l'un « des principes essentiels du programme socialiste! »

Est-il vrai d'ailleurs qu'il suffirait de répartir entre tous les Français la fortune de la France, évaluée à 200 milliards environ, pour attribuer à chacun d'eux un patrimoine de 5,400 fr.? Ce calcul est simple et appétissant, mais il appelle de grandes réserves. Comment partager une maison d'un million ou deux en petits lots? Donnerait-on à celui-ci la toiture, à celui-là l'escalier, à un troisième l'ascenseur ou le vestibule? Quelle valeur conserveraient, en cas de liquidation sociale, les titres mobiliers, qui représentent 80 milliards au cours du jour? Ces cours s'effondreraient et la fortune, tant publique que privée, s'évaporerait entre les mains imprudentes ou criminelles qui voudraient la saisir pour l'émietter.

En outre, ce nivellement d'un jour, à supposer qu'on puisse le réaliser par un coup de force, n'aurait aucune durée. Dès le lendemain, l'inégalité recommencerait à s'introduire dans la société par l'indolence, l'inintelligence ou le gaspillage des uns, par l'énergie, le talent et l'épargne des autres; au bout de peu de temps, il y aurait encore, comme aujourd'hui, des riches et des pauvres, à moins que par une oppression continue, on n'enchaînât tous les habitants à la servitude d'une égale et incurable pauvreté. Le prétendu paradis socialiste ne serait en réalité qu'un bagne, ou un enfer du Dante, sur le seuil duquel il faudrait laisser toute espérance.

V

Est-il donc besoin de recourir à des mesures spoliatrices pour faire changer la fortune de mains? Autrefois peut-être s'immobilisait-elle pendant une assez longue période dans les mêmes familles; mais, comme tant d'autres choses, nous avons aussi changé celle-là. L'instabilité est partout, dans la hiérarchie sociale comme ailleurs.

L'une des causes les plus efficaces de ce brassage énergique qui fait émerger les couches d'en bas et descendre celles d'en haut, c'est la baisse de l'intérêt (1). Plus sûrement que les socialistes scientifiques et autres, elle menace les capitalistes. Elle corrige les abus du capital avec une douceur graduelle, mais inflexible, et ronge sans se lasser les revenus de l'oisif. Les rentiers voient chaque jour décliner de plus en plus leurs ressources, tandis que par une gradation inverse, le prix de toutes choses s'élève rapidement : double cause d'amoindrissement de leur situation. « L'homme qui vit sur une œuvre passée, disait en 1824 M. Laffitte dans une brochure célèbre, doit devenir continuellement plus pauvre.... Il lui faut ou travailler ou se réduire. » Mère de tous les vices, l'oisiveté est un dissolvant qui désagrège les fortunes en apparence les plus solides et, servie par la baisse de l'intérêt qui ébrèche les revenus, elle ne tarde pas à punir l'oisif par la déchéance. Le fils du riche est le plus souvent un dissipateur, un inutile, un déclassé, une épave sociale. La fortune est un rocher de Sisyphe : quand une génération l'a hissée au sommet de la côte, elle retombe de tout son poids sur la génération suivante et l'écrase.

Pour les débiteurs, la baisse de l'intérêt équivaut à ces lois de liquidation sociale et d'extinction brusque des dettes, dont l'histoire nous offre plusieurs exemples, et que les socialistes appellent de tous leurs vœux ; mais elle n'en a pas la brutalité spoliatrice, et elle agit plutôt à la façon de ces lois lentes et inexorables de la nature, qu'il faut bien subir, puisqu'il est inutile de se révolter contre elles. « Nous aimons mieux, disait M. Victor Bonnet, ce genre d'émancipation que celui que rêvent les ouvriers dans leurs congrès socialistes. Il a le mérite d'être conforme aux lois économiques et de n'amener aucun bouleversement » (2). De même, M. de Laveleye a soutenu que la hausse des prix, ou la baisse de l'intérêt, qui avaient contribué au XVI^e^ siècle à l'élévation de la bourgeoisie, amèneraient au XIX^e^ siècle l'émancipation du quatrième état.

Ce n'est pas tout : à mesure que le taux de l'intérêt s'abaisse, le capital est mis à la portion congrue ; sa part diminue dans la répartition au profit de celle du travail. « La part du travail va en augmentant, dit un publiciste distingué, M. Paul Delombre ; l'intérêt du capital s'abaisse ; les salaires s'élèvent. L'accumulation de la richesse,

---

(1) Voir la *Baisse du taux de l'intérêt, et les Institutions de prévoyance*, par E. Cheysson (Guillaumin). — (2) *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1868.

sans la contreminer. Le terrain est favorable pour la défensive, et l'on peut, avec de l'entente et de l'énergie, endiguer ce flot montant qui a submergé les villes, mais dont il est encore temps de préserver les campagnes.

En somme, ces doctrines, « qui tendent à diviser la nation, à ressusciter les haines des classes éteintes par la Révolution, à effacer jusqu'au mot de patrie » (1), menacent les intérêts et les droits, compromettent les conquêtes de l'histoire ; elles veulent faire avec une soudaineté brutale ce que la force des choses fait doucement et dans une mesure compatible avec la liberté individuelle ; enfin, sous prétexte de nous entraîner en avant vers un eldorado inconnu, elles nous feraient rétrograder à plusieurs siècles en arrière vers le collectivisme de la steppe ou de la foret primitives.

VI

Je crois avoir, dans les pages qui précèdent, démontré que, fausses et funestes quand elles attaquent le capital, les théories socialistes ne le sont pas moins, quand elles s'en prennent à la répartition actuelle des richesses, et qu'à la place de l'antagonisme qu'affirment les docteurs de haine et les prédicateurs de guerre, c'est l'harmonie qui règne entre le capital et le travail.

L'abondance du capital détermine la hausse des salaires. Ce qui fait concurrence au travail, c'est le travail ; ce qui fait concurrence au capital, c'est le capital ; mais le capital ne peut pas plus faire concurrence au travail que le travail au capital, la concurrence ne s'exerçant qu'entre facteurs du même ordre.

Le capital et le travail ne sont ni de même date ni de même essence ; ils ne sont ni homogènes, ni contemporains. Le capital est un résultat, le travail est un effort ; le capital est le produit de l'effort antérieur, tandis que le travail est l'effort actuel.

D'après une loi formulée par Bastiat, à mesure que le capital augmente, sa part proportionnelle diminue au profit de celle du travail.

Le travail a donc le plus grand intérêt au développement du capital. Le capital et le travail sont solidaires ; ils souffrent et prospèrent ensemble ; qui blesse l'un, blesse l'autre. Ce ne sont pas des frères

---

(1) Discours prononcé par M. Carnot, Président de la République à Beauvais le 26 septembre 1893 à la fin des grandes manœuvres.

ennemis, mais des frères siamois, que l'on ne saurait séparer sans les faire mourir en même temps.

Il faut donc, dans l'intérêt des ouvriers, encourager l'accroissement du capital et non pas l'effrayer par des menaces ou le traquer par des mesures de violence. Dans ces deux cas, en effet, il a un moyen bien simple de se soustraire à ses persécuteurs : il fuit au dehors ou il se cache, cessant ainsi de rémunérer le travail, lequel en dernière analyse paie les frais de la guerre. Ce sont les capitalistes qu'on visait et ce sont les ouvriers qu'on atteint (1).

Est-ce à dire que cette harmonie soit passive ou automatique ? Elle est au fond des phénomènes, mais elle y est comme le minerai au fond du filon, le métal au fond du minerai ; il faut savoir l'en extraire. Là où l'homme est en jeu avec son libre arbitre, il ne suffit pas de laisser faire les harmonies économiques et de les abandonner à leur seule impulsion ; elles resteront stériles, si elles ne sont pas fécondées par les énergies morales et par les institutions de prévoyance.

Je sais bien qu'il est de mode aujourd'hui dans les milieux les plus opposés de médire de ces institutions. D'un côté, les socialistes les répudient comme une invention bourgeoise, et comme une diversion destinée à dépister les revendications ouvrières par des satisfactions illusoires et partielles ; de l'autre, certains économistes affirment que le travail n'est qu'une marchandise (2) ; que le patron ne doit rien de plus à l'ouvrier que le salaire ; qu'une fois le travail livré par l'un et

---

(1) Dans un banquet populaire offert le 4 novembre dernier au Hâvre à MM. Jules Siegfried et Félix Faure, ce dernier a prononcé uu discours, qui condamne les excitateurs de grève : « Oui, dit-il, c'est dans l'intérêt des travailleurs qu'il faut résister à ces excitations contre le capital, qui n'est pas autre chose souvent que l'épargne du petit. Si, par malheur, ces tentatives avaient pour résultat d'alarmer le capital acquis, le capital en formation, l'épargne, ce serait fait de toutes les initiatives, ce serait la désorganisation de toutes nos forces industrielles, ce serait la mort de toutes les entreprises, et, par suite, la diminution de notre production et l'abaissement des salaires.

« Ce serait aussi, personne ne peut le contester, provoquer l'émigration des capitaux et porter une atteinte grave à notre puissance financière, et, par conséquent, compromettre les résultats acquis et risquer de voir la France perdre la situation qu'elle a su conquérir dans le monde. »

(2) Voir entr'autres à ce sujet le livre courageux et remarquable sous beaucoup de rapports : la *Tyrannie du capital*, par M. Yves Guyot. (Delagrave, 1893, p. 238.)

payé par l'autre, tout est fini entr'eux et que c'est à l'ouvrier, si bon lui semble, à s'assurer contre les éventualités de la vie — vieillesse, maladie et le reste —, sans que le patron s'arroge le droit d'exercer sur lui une protection, qui risque fort de ressembler à une tutelle, sinon même à un asservissement.

Je ne partage pas un tel avis et ne suis, sur ce point, pas plus d'accord avec ces économistes qu'avec les socialistes, leurs adversaires habituels. A en juger par les fruits qu'elle a produits, je crois mauvaise la théorie du « travail — marchandise. » Non, tout n'est pas fini entre le patron et l'ouvrier après la livraison de la main-d'œuvre et son paiement. Ce ne sont pas deux étrangers, comme un marchand de charbon et son client, qui peuvent ne communiquer que par le télégraphe ou le téléphone. Derrière la main-d'œuvre, il y a l'homme tout entier. Si l'on tient à ce que le travail soit une marchandise, c'est en tous cas une marchandise *sui generis*, ne ressemblant à aucune autre, ayant ses lois toutes spéciales. Avec elle, c'est la personnalité humaine toute entière qui est en jeu, et c'est là précisément ce qui fait la redoutable complication de tous les problèmes relatifs à l'organisation du travail. Les réduire à leur côté purement économique et matériel, c'est les abaisser et les mutiler : ils ont un côté humain et social, qui en fait la beauté, mais aussi la difficulté et le péril.

Dans un livre consacré aux *Institutions patronales*, j'ai essayé de montrer la nécessité de ces institutions, et les règles auxquelles elles doivent obéir (1). J'ai montré que, partout où avaient pénétré ces idées de défiance et d'antagonisme, malheureusement trop répandues aujourd'hui, la tutelle des ouvriers, si bienveillante qu'elle puisse être, avait fait son temps, parce qu'elle les révoltait et les offensait comme une atteinte à leur liberté. Aussi les patrons avisés tiennent-ils très grand compte de cette disposition ombrageuse des esprits et substituent-ils de plus en plus une protection discrète à leur action apparente ou directe. Sous la poussée des progrès de la démocratie, avec ses droits de suffrage universel, de coalition et de syndicat, avec sa réglementation du travail et ses lois ouvrières, le patronage doit revêtir l'aspect libéral, et sans rien retrancher aux devoirs et aux sacrifices du patron, prendre une forme plus appropriée aux mœurs, en même temps qu'à notre état politique et social.

(1) *Rapport au nom du jury de l'Exposition d'Economie sociale de 1889.* (Imprimerie nationale.)

Dans l'ouvrage qui vient d'être cité et auquel je renvoie le lecteur, j'ai décrit les différentes institutions patronales, dont l'ensemble forme un véritable arsenal de préservation sociale. On y trouve des moyen pour aider la famille dans chacune de ses crises et pour fortifier son action dans la période normale de sa vie, en lui facilitant l'épargne, en lui procurant à bas prix la satisfaction de ses principaux besoins. La collection s'enrichit chaque jour, de manière à fournir des ressources pour tous les cas particuliers, tous les milieux et tous les cadres. Il faut espérer qu'elle ne tardera pas à pouvoir être présentée au public sous la forme d'un musée d'économie sociale installé au Conservatoire des Arts-et-Métiers, et plaçant ainsi, à côté de l'outillage industriel, l'outillage social, non moins indispensable que le premier à quiconque a la redoutable responsabilité de diriger à la fois des machines et des hommes (1).

Les patrons qui recourent à ces combinaisons ne le font pas uniquement par pure philanthropie, mais ils obéissent en outre à un sentiment d'intérêt bien entendu. Ils savent que, si les besoins de l'ouvrier et de sa famille ne sont pas satisfaits, il est aigri, instable, et que ces mécontentements, cette tension des rapports, produisent dans la machine industrielle des frottements, des soubresauts et des à-coups qui peuvent l'arrêter ou même la briser. Aussi, cherchent-ils à intéresser le personnel à la prospérité de l'atelier, pour qu'il cesse de voir un ennemi dans le patron et se solidarise avec lui.

C'est là exactement le contrepied de cette lutte des classes à laquelle les meneurs convient les ouvriers et qui est une œuvre de haine et de destruction. Il ne faut haïr, ni exterminer personne; il faut aimer. « L'amour, disent les livres saints, est plus fort que la mort. » Il est aussi plus fort que la haine. Jamais on ne s'est plus haï qu'à présent; jamais aussi on ne s'est plus aimé. «Comme la loi de l'art, a dit Gounod, ce maître que la France pleure, la loi de la vie tient dans ce mot de Saint-Augustin : aime et c'est presque tout.» A ces âpres revendications, à ces haineuses prédications en faveur de la lutte des classes répondent de toutes parts des élans de dévouement et de tendresse pour les humbles et les déshérités. Les uns par calcul, les autres par mode, le plus grand nombre par un sentiment sincère, tous aujourd'hui affichent ou res-

---

(1) Un projet de loi pour cette installation a été présenté par M. Jules Siegfried, alors ministre du Commerce et de l'Industrie. Il a été voté par la Chambre et attend le vote du Sénat.

sentent le désir de diminuer les souffrances et les abus, d'introduire dans le monde, avec plus de justice, plus de eharité.

Ce sont là de nobles sentiments, si l'on sait les traduire en œuvres vivantes; s'ils ne correspondent pas à une simple attitude d'un jour, comme la sensiblerie naturaliste de la fin du siècle dernier; si, derrière les paroles, il y a des actes. A cette condition seulement, on pourra sauvegarder la paix sociale et conjurer, avec la lutte des classes, les ruines matérielles et morales qu'elle accumulerait en peu de temps, si, pour le malheur et le recul de l'humanité, son programme venait à triompher, ne serait-ce qu'un jour.

5 novembre 1893.

E. CHEYSSON.

PETITE ENCYCLOPÉDIE
SOCIALE, ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Envoi *franco* **contre mandat postal**

I. — **Leçons d'économie politique,** par André LIESSE, rédacteur au *Journal des Economistes*, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture, avec une préface de COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut. — Un volume in-18, 1892. 3 fr.

II. — **La Réforme des frais de justice,** commentaire théorique et pratique des articles 4 à 25 de la loi des finances du 26 janvier 1892, par E. MANUEL et R. LOUIS, docteurs en droit, avocats. — Deuxième édition. Un volume in-18, 1892. 3 fr.

III-V. — **Code-manuel de droit industriel,** comprenant l'étude des lois et de la jurisprudence française sur la législation ouvrière et la propriété industrielle, avec l'exposé des principales législations étrangères, par Maurice DUFOURMANTELLE, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit. — 3 volumes in-18 :

III. — **Législation ouvrière,** en France et à l'Etranger. 2e édition. — Un volume in-18, 1893. 3 fr.

IV. — **Brevets d'invention,** contrefaçon, etc. — Un volume in-18, 1893. 3 fr.

V. — **Dessins et marques de fabrique,** nom commercial, concurrence déloyale, etc. — 1 volume in-18, 1893. 3 fr.

VI. — **Code-manuel des électeurs et des éligibles.** Guide pratique à l'usage des officiers municipaux et indispensable à quiconque veut faire valoir ses droits électoraux ou solliciter un mandat électif, comprenant : les élections municipales, départementales, législatives, les élections consulaires, les élections des conseils de prud'hommes, des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, **avec formules,** disséminées dans le texte, par A. MAUGRAS, avocat, publiciste. — Un volume in-18, 1893. 3 fr.

Pour paraître prochainement :

Précis de science financière,	par MM.	SIMONIN.	2 volumes.
Les finances départementales,	—	ACOLLAS.	1 —
Code-manuel du commerçant,	—	DE CHÊNE-VARIN.	2 —
Code-manuel de l'agriculture,	—	ZOLLA.	1 —
Code-manuel des associations,	—	VAVASSEUR.	1 —
Organisme et Société,	—	René WORMS.	1 —
Puissance paternelle,	—	René WORMS.	2 —

REVUE INTERNATIONALE

DE

SOCIOLOGIE

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION ET LE CONCOURS DE

MM. **Albert Babeau**, correspondant de l'Institut. — **Ballesteros**, ancien ministre de la Cour Suprême, à Santiago. — **Paul Beauregard**, prof. à la Faculté de Droit de Paris, directeur du Monde Economique. — **R. Bérenger**, membre de l'Institut, sénateur. — **Jacques Bertillon**, chef des travaux statistiques de la ville de Paris. — **Alexis Bertrand**, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — **Emile Cheysson**, inspecteur général des ponts-et-chaussées, prof. à l'Ecole des Mines et à l'Ecole libre des Sciences politiques. — **James Darmesteter**, prof. au Collège de France, secrétaire général de la Société Asiatique. — **Léon Duguit**, prof. à la Faculté de Droit de Bordeaux. — **Alfred Espinas**, prof. à la Faculté des Lettres de Bordeaux. — **Fernand Faure**, ancien député, prof. à la Faculté de Droit de Paris. — **Enrico Ferri**, député, professeur à l'Université de Pise. — **Alfred Fouillée**, correspondant de l'Institut. — **Alfred Giard**, prof. à la Faculté des Sciences de Paris. — **Charles Gide**, prof. à la Faculté de Droit de Montpellier. — **Paul Guiraud**, prof. à la Faculté des Lettres de Paris. — **Louis Gumplowicz**, prof. à l'Université de Graz. — **Maxime Kovalevsky**, ancien prof. à l'Université de Moscou. — **Ferdinand Larnaude**, prof. à la Faculté de Droit de Paris. — **Charles Letourneau**, prof. à l'Ecole d'Anthropologie. — **John Lubbock**, membre de la Chambre des Communes et de la Société Royale de Londres. — **Henri Marion**, prof. à la Faculté des Lettres de Paris. — **Carl Menger**, prof. à l'Université de Vienne. — **Gabriel Monod**, prof. à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole des Hautes Etudes, directeur de la Revue Historique. — **J. Novicow**, à Odessa. — **Edmond Perrier**, membre de l'Institut, prof. au Muséum d'histoire naturelle. — **C. Pfister**, prof. à la Faculté des Lettres de Nancy. — **Georges Renard**, prof. à l'Université de Lausanne. — **E. van der Rest**, prof. à l'Université de Bruxelles, ancien recteur. — **Michel Revon**, prof. à l'Université de Tokio. — **Th. Ribot**, prof. au Collège de France, directeur de la Revue Philosophique. — **Charles Richet**, prof. à la Faculté de Médecine de Paris, directeur de la Revue Scientifique. — **V. Rossel**, prof. à l'Université de Berne. — **Th. Roussel**, membre de l'Institut, sénateur. — **Henri Saint-Marc**, prof. à la Faculté de Droit de Bordeaux. — **Albert Schæffle**, ancien ministre, directeur de la Zeitschrift für gesammte Staatswissenschaft, à Stuttgart. — **Franz Schrader**, chargé de cours à l'Ecole d'Anthropologie. — **Jules Simon**, membre de l'Institut, sénateur, ancien président du Conseil des ministres. — **Gabriel Tarde**, juge au tribunal de Sarlat. — **J.-J. Tavares de Medeiros**, membre de l'Académie des Sciences, à Lisbonne. — **Edward B. Tylor**, membre de la Société Royale de Londres. — **John M. Vincent**, prof. à l'Université Johns Hopkins de Baltimore.

PAR

RENÉ WORMS

Agrégé de Philosophie, Docteur en Droit
Secrétaire général de l'Institut international de Sociologie.

Abonnement annuel : France, 18 fr. — Étranger, 20 fr.

PARIS
V. GIARD & E. BRIÈRE, Éditeurs
16, rue Soufflot, 16
1893

V. GIARD & E. BRIÈRE, ÉDITEURS, 16, RUE SOUFFLOT, PARIS.

La Condition juridique de la femme dans l'ancienne Egypte, par G. PATURET, élève diplômé de l'Ecole du Louvre, avocat à la cour d'appel, avec une lettre à l'auteur, par M. REVILLOUT, professeur à l'Ecole du Louvre, 1886. — Un vol. gr. in-8. 6 fr.

Les enfants assistés en France. Enfants maltraités ou moralement abandonnés (Commentaire de la loi du 24 juillet 1889), par R. LAGRANGE, docteur en droit, auditeur au Conseil d'Etat. — Un volume in-8, 1892. 4 fr.

Etude historique sur les professions accessibles aux femmes. Influence du sémitisme sur l'évolution de la position économique de la femme dans la société, par Mademoiselle Jeanne CHAUVIN, docteur en droit, licencié ès-lettres (philosophie), lauréat de la Faculté de droit de Paris. — Un volume in-8, 1892. 6 fr.

Exposé élémentaire et critique de la science des finances. Doctrine, histoire, pratique et réforme financières, par Emile WORMS, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes, Correspondant de l'Institut. — Un vol. in-8, 1891. 7 fr.

La juridiction administrative dans le droit constitutionnel. — Etude d'histoire, de législation comparée et de critique. — *Les grandes puissances* : la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Autriche. — *Les puissances de second ordre* : l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique. — Appréciations théoriques et pratiques sur l'institution d'une juridiction administrative en France, par René JACQUELIN, agrégé des Facultés de droit. — Un volume in-8, 1891. 10 fr.

Manuel pratique de droit commercial, industriel et maritime, contenant sous la forme alphabétique, un résumé complet des documents les plus récents de législation et de jurisprudence, par CH. CONSTANT, avocat à la Cour d'appel de Paris, Rédacteur en chef de la *Revue de droit commercial*. — 2 forts vol. gr. in-8, 1891-93. 24 fr.

Manuel des transferts et mutations de rentes sur l'Etat, contenant une étude historique de la dette publique; les principaux éléments de régularité des certificats de propriété, procurations, formules, libellés, etc., et un recueil des lois, décrets et instructions concernant la matière. — 2e édition mise à jour et augmentée de nombreuses additions par J. M. GORGES, ancien sous-directeur de la Dette inscrite au Ministre des Finances et E. DE BRAY, chef de bureau au Ministère des finances. — Un vol. in-8, 1891. 10 fr.

Les obligations en droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité. Leçons professées à l'école du Louvre, par Eugène REVILLOUT, professeur à l'école du Louvre, suivies d'un appendice sur le droit de la Chaldée au XXIIIe siècle et au VIe siècle avant J. C. par MM. V. et E. REVILLOUT. 1886. Un vol. gr. in-8. 10 fr.

De l'occupation des territoires sans maître. Etude de droit international. — La Conférence de Berlin. — La question africaine. — Compagnies de commerce et Sociétés de colonisation. — Chartes coloniales et lettres de protection. — Droits des indigènes et droits de la civilisation. — Traités passés avec les indigènes. — Colonies et protectorats, par C. SALOMON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — Un vol. in-8, 1889. 8 fr.

Précis de législation industrielle (Examen de licence), par M. DUFOURMANTELLE, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit. 2e édition 1893. Un vol. in-18. 6 fr.

Principes de la science politique. 2e édition augmentée des considérations sur l'histoire du second empire et sur la situation actuelle de la France, par E. de PARIEU, membre de l'Institut, ancien Ministre. 1875. Un vol. in-8. 7 fr. 50

De la propriété des noms et des titres. — Origine des noms et des titres. — Procédure des changements de noms. — Protection de la propriété des noms et des titres. — Du nom commercial, par G.-A. LALLIER, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — Un volume in-8. 1890. 8 fr.

(*Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris et par l'Académie de Législation de Toulouse.*)

Du Rapport des dettes. — Théorie du prélèvement dans le partage des successions, des sociétés et de la communauté entre époux, par A. DESCHAMPS, professeur-agrégé à la Faculté de Droit de Lille. — Un volume in 8. 1889. 7 fr.

(*Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris et par l'Académie de Législation de Toulouse.*)

De la nationalité d'origine. — Droit comparé. — Droit interne. — Droit international, par A. GEOUFFRE DE LAPRADELLE. Un vol. in-8o. 1893. 8 fr.

(*Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris.*)

Essai de législation financière. Le budget de la France dans le passé et dans le présent, par Emile WORMS, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes, correspondant de l'Institut. — Un fort vol. in-8o, 2e éd., 1894. 10 fr.

SOUS PRESSE :

Les traités de commerce. Étude de droit international et d'économie politique, par V. VEILLCOWITCH, docteur en droit.

Beaugency. Imp. J. Laffray.